

REGLEMENT DE LA COMPETITION

ARTICLE 1

La F.S.C.F organise chaque année une Coupe Nationale en catégorie Vétérans :

+35 ans Challenge Jean FEYEREISEN

+45 ans Challenge Alain MELAYE

+50 ans Challenge (Nom pas fixé)

ARTICLE 2

Peuvent participer à cette compétition des équipes d'associations et des équipes résultant de sélections de Comités ou de Ligues. Sont fixés comme suit les critères permettant la participation à titre préférentiel :

- a) Equipe gagnante de la coupe l'année précédente
- b) Equipe représentative de l'association organisatrice l'année précédente et l'année en cours
- c) Equipes fidèles à la compétition, cette fidélité résultant du nombre de participations

ARTICLE 3

Tout joueur devra être titulaire d'une licence F.S.C.F dûment validée pour la saison en cours.

ARTICLE 4

Au titre de la saison 2015-2016, sont :

Vétérans + 35 Ans

Les joueurs nés au plus tard le 31 décembre 1981. Il sera autorisé la présence d'un joueur de 34 ans

Vétérans + 45 Ans

Les joueurs nés au plus tard le 31 décembre 1971. Il sera autorisé la présence d'un joueur de 44 ans

Vétérans + 50 Ans

Les joueurs nés au plus tard le 31 décembre 1966. Il sera autorisé la présence d'un joueur de 49 ans

ARTICLE 5

La Commission Nationale de Football pourra prendre sur place, avant le déroulement de la compétition, toutes dispositions relatives à la qualification des joueurs, tant au regard des licences que du respect des dates de naissance.

ARTICLE 6

La compétition se déroule sous forme de tournoi réunissant du samedi matin au dimanche fin de matinée les équipes.

Chaque équipe devra déposer au Secrétariat, avant le début de la compétition, une liste de 12 joueurs (accompagnée des licences) qui, sous réserve de qualification, seront autorisés à participer à la compétition.

Lors de chaque rencontre, les 12 joueurs portés sur la liste peuvent participer au match.

ARTICLE 7

Des poules seront constituées en fonction des équipes engagées.

Barème des points attribués :

- Match gagné : 4 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par pénalité ou forfait : 0 point

ARTICLE 8

La durée des matches est fixée en fonction du nombre d'équipes par poule (voir tableau d'affichage des poules).

Tous les dégagements du gardien de but doivent se faire uniquement à la main.

ARTICLE 9

Pour les quarts de finale les qualifiés dépendront du nombre de poules.

ARTICLE 10

En cas d'égalité dans la poule, il sera tenu compte :

- 1) du résultat acquis sur le terrain entre les équipes concernées
- 2) de la différence entre la totalité des buts marqués par une équipe et la totalité des buts concédés par elle
- 3) du plus grand nombre de buts marqués par une équipe
- 4) du plus petit nombre de buts concédés par une équipe
- 5) une série de 3 tirs au but + finish éventuellement entre les équipes concernées

ARTICLE 11

A partir des quarts de finale, en cas d'égalité au score à la fin du match, il sera procédé aussitôt à l'épreuve des tirs au but. (3 par équipe puis finish).

ARTICLE 12

Le match comptant pour l'attribution du titre aura une durée de deux fois 15 minutes pour les + de 35 et 45 ans et deux fois 13 minutes pour les + de 50 ans. En cas d'égalité il sera recouru à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur (3 tirs au but, puis finish).

ARTICLE 13

Tout joueur pénalisé au cours de la compétition de deux avertissements (cartons jaunes) sera suspendu pour le match suivant.

Tout joueur exclu du jeu au cours d'une rencontre (deux cartons jaunes ou un carton rouge), sera suspendu automatiquement pour le match suivant. La Commission Nationale de Football pourra prononcer une sanction plus lourde en fonction de la gravité des faits justifiant son expulsion.

ARTICLE 14

L'instruction de tous les litiges ou de cas non prévus au présent règlement, est de la compétence de la Commission Nationale de Football, sans préjudice des dispositions applicables aux règlements en matière disciplinaire.

